



Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le 06/12/2022  
ID : 069-200058493-20221130-C\_20221130\_10-DE

## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20221130\_10

#### SIGNATURE CHARTE ECOWATT

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ Président

Le 30 novembre 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 22 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de CHASSELAY - Place Marie-Henriette BRESSON sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Agnès SEDDAS (Marcy l'Étoile), Frédéric HYVERNAT (Oullins).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon)  
Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY ((Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Aurélie GHIRARDI (Chasselay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de charte d'engagement EcoWatt porté par la société RTE et l'ADEME, ci-annexé ;

Considérant que dans le cadre de ses diverses missions, le SIGERLy a décidé d'adhérer à des organismes dont l'objet et les actions présentent un intérêt pour le syndicat ;

Considérant que l'ADEME et RTE portent toutes deux le dispositif EcoWatt, qui vise d'une part, à permettre aux citoyens français, aux entreprises et acteurs publics de modifier leurs consommations d'énergie, en qualifiant en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation ; et, d'autre part en s'appuyant sur les acteurs publics pour la mise en œuvre et la diffusion de bonnes pratiques ; qu'en effet, les acteurs publics sont, du fait de leurs spécificités et de leur proximité avec les citoyens, identifiés comme des pivots pour faire connaître les enjeux du « consommer au bon moment » et pour parvenir à maîtriser la demande en énergie, en influençant les comportements individuels et collectifs, et en réduisant leur propre consommation ;

Considérant que dans le cadre de ce dispositif, l'ADEME et RTE proposent aux acteurs publics la signature d'une charte visant à amener ces derniers à s'engager de façon plus concrète à travers des actions prédéfinies, ou librement définies, et à réaliser :

- en tant que gestionnaires d'équipements publics : en diminuant l'impact de l'éclairage des locaux ou de l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt... ;
- en tant qu'acteurs publics et interlocuteurs naturels des administrés et des entreprises du territoire : en mettant en place des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques tels des professionnels, associations, grand public ; en incitant le grand public à s'impliquer dans le dispositif EcoWatt, en relayant les signaux d'alerte auprès de la population... ;
- et en tant qu'employeurs : en incitant les collaborateurs à adhérer à la démarche, en communiquant et en valorisant le dispositif EcoWatt en interne... ;

Considérant qu'il revient aux acteurs publics souhaitant prendre part au dispositif EcoWatt de choisir, définir, et détailler dans la charte, sur la base du volontariat, celles des actions concrètes qu'ils souhaitent réaliser, et les engagements chiffrés qu'ils désirent prendre, et de la signer ; qu'en contrepartie, la société RTE et l'ADEME s'engagent à proposer aux signataires un accompagnement dans l'appropriation de la démarche EcoWatt et à leur offrir un kit de communication ;

Considérant que la signature de la Charte EcoWatt revêt un intérêt pour le SIGERLy, car celui-ci, en tant que spécialiste de la question énergétique, autorité concédante du réseau de distribution d'électricité sur son territoire, acheteur d'électricité, et gestionnaire du réseau d'éclairage public sur son territoire, a parmi ses objectifs la maîtrise et la baisse de la consommation d'énergie, et indirectement la réduction des gaz à effets de serre ; qu'à ce titre, il constitue un maillon important de la chaîne des acteurs publics, à qui revient la charge

d'entreprendre des actions concrètes tant pour faire baisser les consommations d'énergie collectives que ses propres consommations, et de faire connaître ces actions ;

Considérant que l'adhésion à la Charte EcoWatt est gratuite ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** l'adhésion du SIGERLy à la Charte EcoWatt.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la charte, et tout autre acte et document nécessaires à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 52 (150 voix)  
Nombre de délégués avec 8 voix : 13 (dont 2 pouvoirs)  
Nombre de délégués avec 2 voix : 7  
Nombre de délégués avec 1 voix : 32

Pour : 51 (149 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*